

# Saint Sulpice la Pointe

## Lettre communale

de la ville de  
Saint Sulpice  
la Pointe

Numéro 52  
Juillet / Août 2004



## de la Pointe au Castela

# FRACTURE OU COHÉSION SOCIALE : PRÉSERVONS LE LIEN SOCIAL

La plupart d'entre nous ont fini leurs **L**VACANCES annuelles : une heureuse période qui permet de s'éloigner de nos soucis les plus lourds, de nos responsabilités les plus grandes et du stress de la vie quotidienne habituelle. Les **C**ONGÉS sont donc terminés : ils nous ont donné à la fois du soleil et de la fraîcheur, un certain dépaysement... un temps de répit, de relations nouvelles et, même si nous ne quittons que très peu notre lieu de vie familial, nous fonctionnons différemment avec un ralentissement des rythmes et un nécessaire ressourcement des énergies au travers de certains moments privilégiés de détente.

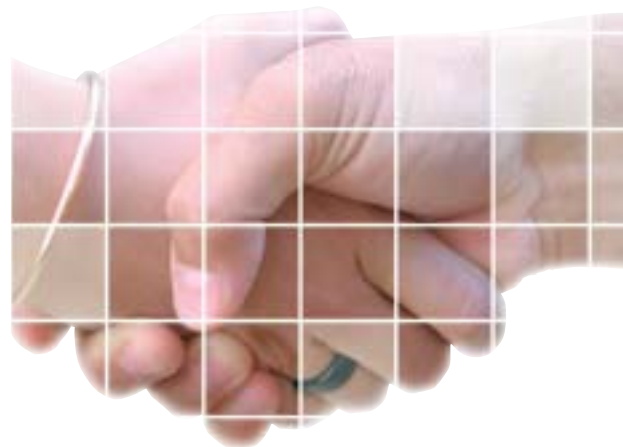
Et quand l'**É**TÉ est là, l'**A**CTUALITÉ est moins frénétique permettant à chacun une bien juste et vitale reconstitution de ses forces.

Néanmoins, pour vos **É**LUS, l'activité continue quand même pendant ce temps, avec son lot régulier de problèmes plus ou moins importants, le suivi des affaires en cours et, entre autre, le flot d'informations et de réglementations qu'il faut connaître et prendre en compte pour mettre à profit lorsqu'il en est temps.

Dans cette **L**ETTRE COMMUNALE, vous trouverez une synthèse de la **P**OLITIQUE SOCIALE **S**aint-Sulpicienne, le « Best of » des actions locales liées aux secours exceptionnels, aux aides matérielles ou morales envers les plus démunis et la précarité rencontrée, momentanée ou qui dure trop longtemps... et tout cela, il faut bien le dire aussi, grâce en grande partie au **B**ÉNÉVOLAT, à l'**engagement bénévole et associatif**, la démarche volontaire de certaines personnes que la Municipalité encourage, soutient et félicite sur la Commune.

L'institution communale par excellence, dans ce domaine, est le Centre Communal d'Action Sociale (**C.C.A.S.**). Avec les professionnels du social (*assistantes sociales, etc.*) le **C.C.A.S.** qui est un **Établissement Public Administratif** exerce un certain nombre de compétences sociales communales.

La richesse du **C.C.A.S.** est d'être composé d'**ÉLUS** et de **PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES** représentant le **milieu associatif** et notamment les **ASSOCIATIONS CARITATIVES** présentes dans l'action sociale locale.



La **C**OLLECTIVITÉ, les **A**SSOCIATIONS et les **P**ROFESSIONNELS du social, collaborent depuis de nombreuses années pour fédérer l'**A**CTION SOCIALE, sa cohésion et préserver le **L**IEN SOCIAL.

Par exemple, une solidarité locale exemplaire sur le **P**LAN DE GESTION DE LA CANICULE pour lequel tout le monde s'est associé avec le **C.C.A.S.** afin d'adhérer à cette **opération de prévention estivale**.

**S**AINT-SULPICE À CŒUR OUVERT !  
Bernard SOULET  
Le Maire

# Le C.C.A.S.

## Historique : du Bureau de Bienfaisance au Centre Communal d'Action Sociale

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée.

Si le Département est au centre du dispositif d'aide sociale, les Communes ont également un rôle à jouer par l'intermédiaire des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Le 6 janvier 1986, quand les bureaux d'aide sociale deviennent des Centres Communaux d'Action Sociale, l'État leur délègue une compétence globale dans le vaste champ de l'action sociale et médico-sociale, consécutivement aux lois de décentralisation.

Aujourd'hui, les C.C.A.S. aident et soutiennent les défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils s'imposent à présent comme un outil politique incontournable de l'action sociale locale. Ils sont le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer.



### CONTACT C.C.A.S.

Centre Communal d'Action Sociale  
Hôtel de Ville  
Parc Georges Spénale  
81370 Saint-Sulpice  
Tél. : 05.63.40.22.09

### PERMANENCES

- le mardi de 14h à 17h30
- le jeudi de 9h à 11h30  
et de 14h à 17h30

## ORGANISATION

Le C.C.A.S. est présidé de plein droit par le Maire de la Commune. Son conseil d'administration est constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale nommées par le Maire. On compte parmi celles-ci des représentants des associations familiales, de retraités et de personnes âgées, de lutte contre l'exclusion.

La parité apporte au C.C.A.S. une cohérence d'intervention plus forte puisqu'elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la Commune et de la société dans laquelle il s'organise.

De plus, elle induit des coopérations négociées et adaptées entre les élus, le monde associatif et les professionnels sociaux qui le composent.

## STATUTS

Le C.C.A.S. est un **Établissement Public Administratif**  
En conséquence de quoi :

- ↳ Il a une existence administrative et financière distincte de la Commune.
- ↳ Il a la personnalité juridique, ce qui lui permet par exemple d'agir en justice en son nom propre.
- ↳ Il est géré par un Conseil d'Administration qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Président et/ou au vice-président.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Une partie du conseil d'administration.

### ↳ Le Maire :

Bernard SOULET,

### ↳ 5 membres élus par le Conseil Municipal :

Nicole BERSIA,  
Mireille BURGER,  
Jacqueline DELPOUY,  
Claudine MARQUOIS,  
Bernadette ETCHEBER.

### ↳ 5 membres nommés par le Maire :

Anne-Marie GUISCHET  
(A.D.M.R.),  
Jean-Pierre BRIGNONE  
(U.M.T. Union Mutualité Tarnaise),  
Adrienne CADOT  
(Amicale des Aînés),  
Dolorès FENOUL  
(Restos du Cœur),  
Pierrette SASTRE  
(Croix Rouge Française).

## MISSIONS

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques ou privées. Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées : aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

➤ Il apporte un soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé.

### **PARTENARIAT avec la Crèche Associative « La Nacelle »**

Le C.C.A.S. aide au fonctionnement et à la gestion de la crèche associative « La Nacelle » par un soutien financier pour les jours d'accueil régulier (crèche) et les heures d'accueil occasionnel (halte-garderie) pour les enfants dont les familles sont domiciliées sur la Commune, en prenant en charge le loyer du bâtiment et autres taxes (T.O.M.), en entretenant les espaces verts, en payant l'abonnement à la Médiathèque et à la Ludothèque municipale.

Il est à noter que le C.C.A.S. en partenariat avec la Commune apporte à l'association « La Nacelle » un soutien dans la réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment, à proximité du nouveau groupe scolaire de Molétrincade (sur un terrain donné par la commune) en cautionnant le prêt que l'association

a souscrit et en assurant son remboursement par le biais d'une subvention supplémentaire.

Une convention vient d'être élaborée entre le C.C.A.S. et l'Association. Elle précise les conditions du partenariat.

### **AIDE AUX ASSOCIATIONS**

Le C.C.A.S. prend en charge des subventions annuelles pour les organismes à vocation sociale comme la Croix Rouge, l'A.D.M.R. (Aide à Domicile en Milieu Rural), Amitiés Handicapés, La F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés), l'A.P.A.J.H. (Association pour Adultes et Jeunes Handicapés), les Restos du Cœur, « La Nacelle », les Soins Palliatifs, les V.M.E.H. (Visiteurs Malades des Établissements Hospitaliers).

➤ Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (Allocation compensatrice, Allocation Personnalisée d'Autonomie, carte d'invalidité, aide ménagère, prise en charge des frais d'hébergement en institution) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil général, la COTOREP....

➤ Il coordonne les actions sociales sur le territoire communal en maintenant un dialogue permanent avec les divers acteurs sociaux de la Commune (assistantes sociales, A.D.M.R., Restos du Cœur ; Croix Rouge...). Ainsi la mise en place du plan canicule lui a été confié.



Le chantier de la crèche associative « La Nacelle ».

## ZOOM SUR LE CENTRE-MEDICO-SOCIAL

Le Département (géré par le Conseil Général) a des compétences spécifiques en matière d'aide et d'action sociales et médico-sociales.

Certains de ses domaines d'intervention sont mis en œuvre sur l'ensemble du territoire départemental par des équipes de professionnels organisées et regroupées en Unités Territoriales (9 dans le Tarn) :

### **La protection maternelle et infantile**

- En faveur de la mère et de l'enfant de 0 à 6 ans.
- L'agrément des assistantes maternelles.
- Bilan dans les écoles maternelles.

### **La protection de l'enfance**

- Action éducative et soutien auprès des parents et des enfants en difficulté.

### **L'intégration sociale**

- Lutte contre les exclusions et la précarité (R.M.I., actions d'insertion et logement social).
- Aide à l'ouverture des droits.
- Instruction de la carte de transports.

### **Prévention sanitaire**

- Vaccinations obligatoires
- Lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et contre la tuberculose.

La Commune de Saint-Sulpice relève du champ d'intervention de l'équipe médico-sociale de l'Unité Territoriale de Lavaur. Celle-ci bénéficie d'une mise à disposition de locaux communaux situés au Centre Médico-Social de Saint-Sulpice (à côté de la Médiathèque).

Des permanences sociales et médico-sociales y sont assurées chaque semaine et tout au long de l'année :

- Deux permanences sociales (assistantes sociales) hebdomadaires sur rendez-vous.
- 3 consultations infantiles mensuelles sur rendez-vous
- Des accueils et écoutes individuels assurés par des professionnels (Éducatrices Spécialisés....)

## MISSIONS (suite)

➤ Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la Commune et apporte une aide directe aux familles en difficulté de la ville : secours d'urgence... En 2003, 61 dossiers de secours ont été déposés et 36 ont été accordés. Les secours concernent essentiellement le paiement des factures d'eau, d'électricité, de fioul, de cantine et de centre de loisirs...

➤ Il organise la Fête des Aînés qui regroupe chaque année à l'automne plus de 400 convives.



Souvenir de la Fête des Aînés 2003



Logements HLM au Vacayrial

➤ Il établit la liste des dossiers de demande de logements H.L.M. (dont le parc comporte à ce jour 157 logements) à proposer en priorité à la Commission d'attribution du secteur de Gaillac.

➤ Il participe à la gestion de la Structure Multi-Accueil Petite Enfance « Les Lutins » en donnant un avis sur l'admission des enfants. Il veille à la bonne application du projet éducatif et social de la Structure. ■

## BRÈVES

### INVENTAIRE HISTORIQUE RÉGIONAL D'ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICE

En vue de reconstituer l'histoire industrielle de la Région, le Ministère chargé de l'Environnement a fait réaliser un inventaire des anciens sites industriels et activités de service.

Cet inventaire est rendu public. L'ensemble des fiches des sites répertoriés dans le Tarn est consultable, par toute personne intéressée, à la Préfecture du Tarn (Bureau du Développement Durable) ou sur le site Internet du B.R.G.M. : <http://basias.brgm.fr>

Le droit de rectification prévu par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, pour les personnes directement concernées par un site (*propriétaires et occupants en titre des sites concernés*), s'exerce directement auprès du B.R.G.M. service géologique régional Midi-Pyrénées – Bâtiment Aruba – 3 rue Marie Curie – BP 49 – 31527 RAMONVILLE ST AGNE  
Tél : 05.62.24.14.50  
Fax : 05.61.24.14.69.

### LE RESPECT CA CHANGE LA VIE

Force est de constater que les actes d'incivilité et d'irrespect progressent dans nos vies quotidiennes : sur la route, à l'école, en famille, dans le sport... C'est pourquoi le Conseil Municipal lors de sa séance du 31 août a décidé d'adhérer à la campagne "le respect ça change la vie", campagne lancée en Suisse en 2002.

